



# TCHAD

## POINT DE VUE DES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#HLPF2019



Photo: UST

### LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSION ?

Le gouvernement du Tchad a aligné son Plan national de développement (PND) 2017-2021 sur les ODD et a intégré leurs objectifs dans les politiques sectorielles correspondantes (santé, agriculture, élevage, justice, éducation et affaires sociales).

Le ministère de l'Économie et du Plan supervise la mise en œuvre des ODD liée au PND et en gérant l'aide publique au développement (APD) que reçoit le pays. Au sein du ministère, la coordination nationale en charge des ODD coordonne la politique et la mise en œuvre par l'intermédiaire des points focaux, des comités techniques et politiques.

Bien que la structure de mise en œuvre des ODD au niveau national soit conçue pour être inclusive et transparente, elle n'est toutefois pas pleinement appliquée. Les plateformes des organisations de la société civile qui font partie

de ces comités sont invitées à contribuer au rapport national sur la réalisation des ODD. Cependant, la représentation des syndicats à ces discussions n'est pas entièrement assurée: un seul siège est attribué à un représentant syndical au sein des comités techniques et politiques et aucun ne siège au niveau de la coordination nationale des ODD. Les contributions des syndicats au choix du gouvernement concernant les priorités des ODD n'ont été prises en compte que de façon limitée.

La structure nationale du dialogue social n'inclut pas une discussion sur les ODD, en dépit des demandes des syndicats en ce sens.

Les syndicats affirment que l'enveloppe budgétaire attribuée par le gouvernement du Tchad à la mise en œuvre des ODD est insuffisante. Le gouvernement compte surtout sur l'APD pour couvrir les dépenses liées aux ODD.

#### TRANSPARENCE



Accès irrégulier à des informations limitées

#### CONSULTATION



Séances d'information, mais pas de consultation

#### DIALOGUE SOCIAL



Contributions individuelles de partenaires sociaux au gouvernement national



# LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

De nombreux défis restent à relever au Tchad pour atteindre les ODD.

Au Tchad, 38,4 % de la population vivait sous le seuil international de pauvreté en 2011, ce qui indique que la **cible 1.1 (éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier)** est loin d'être atteinte. En effet, le taux de pauvreté a augmenté sous l'effet du changement climatique, des conflits interarmées, des conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs et de la crise pétrolière, qui frappent de manière disproportionnée certaines régions du pays. Dans l'ensemble du pays, la majeure partie de la population n'a pas accès aux services de base comme la santé, l'eau, l'électricité, l'assainissement et l'éducation, 2 % seulement des habitants ayant accès à l'électricité.

Bien qu'aucune donnée exacte sur les indicateurs relatifs à la **cible 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national)** ne soit disponible, l'OIT estime néanmoins que 18 % seulement de la population d'Afrique centrale bénéficie de services sociaux. Les ressources allouées par le gouvernement tchadien à la santé et à l'éducation en 2013 s'élevaient à 4,81 % et 2,85 %, respectivement et provenaient dans une large mesure de l'APD. Les syndicats rapportent que ces ressources sont totalement insuffisantes, en particulier si l'on tient compte des crises sociopolitiques et des conflits armés et intercommunautaires qui frappent la région et ont eu pour conséquence que le Tchad doit faire face à un nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées.

Le Tchad a adopté une politique nationale en matière d'égalité des sexes, qui est intégrée dans le PND. Néanmoins, des améliorations sensibles sont nécessaires pour progresser dans la réalisation de la **cible 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, étant donné que les femmes, qui exécutent les deux tiers de toutes les heures de travail et produisent la moitié de la production alimentaire domestique, ne gagnent que 10 % des revenus totaux et possèdent moins de 2 % des terres. Plus de femmes (23,3 %) que d'hommes (17,6 %) travaillent dans le secteur informel, bien que ces chiffres soient quasiment égaux dans le secteur de l'agriculture. S'agissant de la **cible 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)**, 1,7 % seulement des femmes de plus de 25 ans ont fait des études secondaires et 86 % des femmes, contre 69 % des hommes, sont illettrées.

Il est loin d'être évident que le Tchad atteindra les cibles fixées par l'ODD 8 (**promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous**). La **cible 8.3 (favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et stimuler l'intégration dans le secteur formel et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises)** suscite des inquiétudes particulières, 91,5 % des emplois étant considérés comme précaires en 2017. La **cible 8.5 (plein emploi productif et travail décent pour tous)** est loin d'être atteinte, alors que le chômage – particulièrement chez les jeunes – est en hausse depuis 1990, date à laquelle le recrutement à des postes de fonctionnaires a été réduit. Aujourd'hui, 22 % de la population de plus de 15 ans est sous-employée et les zones rurales sont de loin les plus touchées. Dans le même temps, 41,4 % des travailleurs/euses, surtout dans les zones urbaines, doivent faire face à une charge de travail excessive. Par ailleurs, les indicateurs de la **cible 8.7 (supprimer le travail forcé et éliminer les pires formes de travail des enfants)** montrent que 52 % des enfants travaillaient en 2015. En outre, des cas de traite d'enfants enlevés pour les faire travailler dans l'agriculture et l'élevage et l'enlèvement de femmes enceintes pour servir de mères porteuses ont été enregistrés. La **cible 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** est, elle aussi, loin d'être atteinte, étant donné que, selon les estimations, 25 % seulement des travailleurs/euses sont couvert.e.s par des conventions collectives.

Le Tchad doit faire d'énormes progrès pour atteindre la **cible 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, lorsque l'on sait qu'en 2011, les 10 % de revenus les plus élevés représentaient 32,4 % du PIB global, tandis que les 20 % de revenus les plus faibles comptaient pour 48,8 % du PIB.

L'incarcération de trois syndicalistes en 2015-2016 est une évolution préoccupante qui empêche le Tchad d'atteindre la **cible 16.10 (garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux)**.

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

### RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

L'Union des Syndicats du Tchad appelle le gouvernement tchadien à :

- Intégrer le financement des ODD dans le budget général national.
- Ouvrir la participation à la coordination nationale sur les ODD à tous les syndicats suivant leur représentativité en accordant des quotas de membres et participants.
- Instaurer le dialogue social spécifiquement aux ODD prioritaires des syndicats à tous les niveaux.
- Décentraliser la commission parlementaire sur le suivi et l'évaluation des ODD afin de rapprocher les ODD du niveau local dans l'ensemble du pays.
- Élaborer des stratégies de communication sur les ODD.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.